

# **PREFECTURE DE LA LOIRE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° SPECIAL - 28**

**Date de parution : 8 juin 2010**

# **SOMMAIRE DU RAA SPECIAL N° 28 DU 4 juin 2010**

## **DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST**

ARRÊTÉ DU 01/06/10 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M. DENIS HIRSCH,  
DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES CENTRE-EST, POUR L'EXERCICE DES  
COMPÉTENCES D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ.....3

## **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE**

DÉCISION N° 2010-35 DU 28/05/10 RELATIVE A DES DELEGATIONS DE SIGNATURES.....5

## **HOPITAL DE CHAZELLE SUR LYON**

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES EN VUE DE POURVOIR UN POSTE DE CADRE DE  
SANTÉ – FILIERE INFIRMIERE.....6

## **DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST**

### **ARRÊTÉ DU 01/06/10 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M. DENIS HIRSCH, DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES CENTRE-EST, POUR L'EXERCICE DES COMPÉTENCES D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relative aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment l'article 43 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 21 juin 2007 portant nomination de M. Jacques GERAULT en qualité de Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet de la zone de défense Sud-Est, Préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2006 portant règlement de comptabilité du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué.

Vu l'arrêté du 23 juin 2006 portant nomination en qualité de directeur interdépartemental des Routes Centre-Est de M. Denis HIRSCH, Ingénieur général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté n° 2008-3341 du 16 juin 2008 portant délégation de signature à M. Denis Hirsch, directeur interdépartemental des Routes Centre Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire ;

#### **A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Subdélégation de signature est donnée à

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'ingénierie,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'exploitation,
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale.

À effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

**ARTICLE 2** : Subdélégation est donnée aux gestionnaires ci-après :

M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable

M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien

M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier

M. Marin PAILLOUX, IPC, chef du service exploitation sécurité

M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

M. Jacques MOUCHON, IDTPE, chef du SREX de Lyon

M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins

M. Yves MAJCHRZAK, IPC, chef du SIR de Lyon

M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins

M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art

M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry

M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

**ARTICLE 3** : subdélégation de signature est donnée à :

Secrétariat général

M. Djilali MEKKAOU, attaché principal, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles

Service exploitation et sécurité / Pôle Equipement Système:

M. Frank ROBERT, ITPE, chef de projet au Pôle Equipement Système

M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet au Pôle Equipement Système

SREX de Lyon :

M. Renaud MOREL, IDTPE, chef du district de Lyon

M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon

M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St Étienne

M. Christian NOULLET, TS, adjoint au chef du district de St Étienne

M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef du district de Valence

M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence

Mme MAGNINO Céline, TSP, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

Mme Liliane BAY, TS (chef de subdivision), chef de la cellule gestion de la route

M. Serge BULIN, TSC, chef du district de la Charité

M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité

M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins

M. Pascal RAOUX, TSP, adjoint au chef du district de Moulins

M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon

M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

SIR de Lyon :

M. Ludovic VALENTINO, ITPE, chef de projets

SIR de Moulins :

Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du SIR de Moulins

M. Guillaume DESINDE, ITPE, chef du pôle études

M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef du pôle administratif et de gestion

M. Christian ZUCCALLI, TSP, chef du pôle études

SREI de Chambéry :

Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry

M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry

M. Philippe MANSUY, PNT, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble mission Gentiane

M. Olivier VALOIS, TSP, adjoint au chef du district de Grenoble

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

**ARTICLE 4** : la présente subdélégation prends effet à compter de ce jour.

Lyon, le 01 juin 2010

Pour le Préfet,

Par délégation

Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est

DenisHIRSCH

# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE

## DÉCISION N° 2010-35 DU 28/05/10 RELATIVE A DES DELEGATIONS DE SIGNATURES

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
DE SAINT-ÉTIENNE

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU le code des marchés publics ;

VU l'organisation en 3 sites comportant des centres de gestion prévus dans le cadre du Plan de Retour à l'Equilibre ;

VU la convention de coopération entre le CHU de Saint-Etienne et l'Institut de Cancérologie de la Loire en date du 4 septembre 2002.

### DÉCIDE

#### **L'article 6 – DELEGATION ACCORDEE AUX DIRECTEURS DE SITES ET DE CENTRES DE GESTION – DE DIRECTIONS FONCTIONNELLES est complété de la manière suivante :**

En dehors des affaires réservées à la signature du directeur général et du directeur général adjoint, et de celles dont le traitement est prévu aux articles précédents, les directeurs de sites, de directions fonctionnelles et de centres de gestion dont les noms suivent, bénéficient d'une délégation pour signer, au nom du directeur général, dans la limite de leurs attributions :

- les actes de gestion des mouvements des patients,
- la gestion en premier recours des réclamations adressées par les patients avant mise en œuvre des procédures de gestion au contentieux,
- toutes décisions et correspondances propres à l'organisation, au bon fonctionnement et à la police administrative de leur site, de leur direction fonctionnelle ou de leur centre de gestion,
- les engagements de dépenses, bons de commandes, et liquidations de factures,
- la certification du service fait,
- les mesures concernant la gestion du personnel non médical déconcentrées par la direction des ressources humaines et des relations sociales,
- les notes internes et correspondances de gestion courante,
- les tableaux de service des agents placés sous leur autorité,
- les conventions de stages.

Cette délégation concerne :

- Madame Bénédicte POISSON**, pour l'ensemble des affaires relevant du centre de gestion n°3.
- Madame Chantal CUER**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction de la stratégie et de l'organisation des activités de soins.
- Monsieur André DECEBALE**, pour l'ensemble des affaires relevant de l'Hôpital Nord-hors psychiatrie – et du centre de gestion n°1.
- Monsieur Hervé CHAPUIS** pour l'ensemble des affaires relevant de l'Hôpital la Charité, du site de Trousseau, de l'Hôpital Nord (partie psychiatrie), du site de Bellevue et du centre de gestion n°2.
- Monsieur Rodolphe BOURRET**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction des affaires financières, de la valorisation du parcours de soins et du contrôle de gestion et de l'audit interne.
- Monsieur Philippe GIOUSE**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction des ressources humaines et des relations sociales.
- Monsieur Clément CAILLAUX**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction des affaires médicales et de la recherche.
- Mme Ghislaine COURBON**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

- **Madame Françoise LORCA**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction de la qualité, des risques et des usagers.
- **Monsieur Marc PELISSOU**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction des travaux et des équipements ainsi que de la sécurité incendie.
- **Monsieur Nicolas MEYNIEL**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction des achats et de la logistique.
- **Monsieur Jean-Christophe BERNADAC**, pour l'ensemble des affaires relevant de la direction du système d'information.

• **EFFET ET PUBLICITE**

L'ensemble des dispositions relatives à cette délégation prend effet à compter du 28 mai 2010.

Elle fera l'objet d'un affichage dans chaque pôle, direction et établissement, sera publiée au recueil des actes administratifs du Département, sera portée à la connaissance du conseil d'administration et transmise à Monsieur le comptable de l'établissement accompagnée du modèle de signature de la nouvelle délégataire.

Fait à Saint-Etienne, le 28 mai 2010

Le Directeur Général,  
**R. REICHERT**

\*\*\*\*\*

**HOPITAL DE CHAZELLE SUR LYON**

**AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES EN VUE DE POURVOIR UN POSTE DE CADRE DE SANTE –  
FILIERE INFIRMIERE**

Un concours interne sur titres aura lieu à l'Hôpital Local de CHAZELLES SUR LYON (Loire) en application du Décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir un poste de cadre de santé – filière infirmière - vacant.

Peuvent faire acte de candidature, les infirmiers (ères) titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par le décret n° 88.1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, comptant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs dans l'un de ces corps, ainsi que les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière. A l'appui de leur demande, les candidats doivent joindre leurs diplômes ou certificats, notamment le diplôme de cadre de santé, ainsi qu'un curriculum vitae établi sur papier libre.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à Madame la Directrice de l'Hôpital Local 5, rue de l'Hôpital – 42140 CHAZELLES SUR LYON, au plus tard dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la région.

Chazelles-sur-Lyon, le 03 juin 2010  
La Directrice,  
Catherine ROMMEVAUX